



AVERTISSEMENT

Cher(e) actionnaire,

Dans le contexte d'épidémie du Covid-19 et conformément aux dispositions prises par le gouvernement pour essayer de freiner la circulation du virus, nous avons décidé de tenir l'assemblée générale **hors la présence physique des actionnaires**.

Compte-tenu de la fermeture des établissements recevant du public, cette assemblée générale se tiendra au siège social de la Société, 1 cours Ferdinand-de-Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison.

Dans ces conditions, nous vous invitons à exercer vos droits d'actionnaire à l'occasion de celle-ci en votant par correspondance ou en donnant mandat au président.

Pour ce faire vous pouvez :

- soit voter sur la plateforme sécurisée Votaccess (notamment au travers du site internet de votre banque en ligne) jusqu'au 8 avril 2020 à 15 heures,
- soit retourner par voie postale votre formulaire de vote dûment complété jusqu'au 6 avril à zéro heure, date et heure limites de réception par le CIC, si vous retournez votre formulaire.

Vous avez également la faculté de poser des questions par écrit. Pour ce faire, ces questions peuvent :

- soit être envoyées au siège social de VINCI (1 cours Ferdinand-de-Lesseps – 92500 Rueil-Malmaison) par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au président du Conseil d'administration,
- soit être envoyées par communication électronique (à l'adresse suivante : assembleegenerale@vinci.com),

et ce, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit le 3 avril 2020. Ces questions écrites doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte de vos actions dans les comptes du CIC ou de votre intermédiaire financier.